



Commune de  
**St-Sulpice**  
MUNICIPALITÉ

---

PRÉAVIS N° 18/20  
AU CONSEIL COMMUNAL

---

**BUDGET 2021**

**BUDGET 2021**

---

**TABLE DES MATIERES**

1. PRéambule.....	3
2. Historique / contexte.....	3
3. Charges.....	3
30 - Autorités et personnel.....	3
31 - Biens, services, marchandises .....	4
32 - Intérêts passifs .....	4
33 - Amortissements .....	4
35 - Remboursement à des collectivités publiques.....	4
Facture sociale .....	4
36 - Aides et subventions .....	4
38 - Attributions aux fonds de réserves .....	4
39 - Imputations internes .....	4
4. Recettes.....	5
40 - Impôts.....	5
Impôt sur les personnes physiques et les personnes morales.....	5
Autres impôts.....	5
41 - Patentes, concessions .....	5
42 -Revenus du patrimoine .....	5
43 - Taxes, émoluments, produits des ventes .....	5
44 - Part à des recettes cantonales .....	5
45 - Participations et remboursements.....	5
46 - Autres prestations et subventions .....	6
48 - Prélèvements sur fonds et financement .....	6
49 - Imputations internes .....	6
5. Marge d'autofinancement .....	6
6. Investissements .....	6
7. Appréciation .....	6
8. Conclusions.....	7

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget communal de fonctionnement pour l'année 2021.

Ce document, annexé au présent préavis, comprend tous les comptes et sous comptes.

Des commentaires sont indiqués en face des comptes concernés.

Le nombre d'habitants de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon le SCRIS est de 4'717 (cette donnée est utilisée pour la plupart des contributions intercommunales et pour le calcul des acomptes de la péréquation). Pour l'évaluation des impôts, une approche différente de la détermination du nombre d'habitants est utilisée et décrite au point 40.

## 2. HISTORIQUE / CONTEXTE

Le budget 2021, établi sur la base d'un taux d'impôt de 55, prévoit une perte de CHF 2'957'182.00 similaire à celle du budget 2020 de CHF 2'955'619.00.

La marge d'autofinancement (soit le résultat avant amortissements et attributions aux réserves) est négative. Elle s'établit à CHF -1'577'136.00 (CHF -1'057'694.00 pour le budget 2020).

Un tableau spécifique du fascicule annexé présente les charges et produits par nature.

La Municipalité se base sur ce tableau pour expliquer les principales différences entre le budget 2021, le budget 2020 et les comptes 2019. Les écarts sont expliqués dans les commentaires du budget ainsi que dans le présent préavis.

Les coûts et revenus relatifs au bâtiment de la garderie figurent sous la rubrique 3514 « Garderie Bâtiment ». Les coûts et revenus de l'exploitation de la garderie figurent sous la rubrique 7120 « Garderie Exploitation ».

## 3. CHARGES

### 30 - Autorités et personnel

En ce qui concerne le personnel communal, le budget prévoit les adaptations suivantes :

- la création de postes pour la garderie,
- l'augmentation de 20 % des taux d'activité du chef du service de l'enfance et du délégué au développement durable,
- une réorganisation de la comptabilisation des autres charges de personnel (formation et frais de recherche et divers).

Le montant total du poste « Autorités et personnel » (chiffre 30) passe de CHF 4'383'350.00 à CHF 4'917'700.00. Cette augmentation s'explique par les différentes adaptations mentionnées précédemment et est exclusivement financée par les fonds affectés et par les subventions.

Une démarche modifiant la répartition des charges de personnel sur les services a été entreprise en 2019 et 2020. Les effets sont visibles dans le budget 2021 dans le sens où des coûts de personnel sont maintenant imputés sur des centres de coûts qui n'étaient pas impactés par le passé.

Les charges de personnel en lien avec la garderie, qui représentent près de 80 % du total de l'augmentation des coûts, sont financées à 100 % par les participations des parents et les subventions (OFAS, FAJE et AJESOL).

### 31 - Biens, services, marchandises

Une analyse de la gestion financière des déchets a été faite en 2020. Les travaux ont été effectués afin de suivre les recommandations de l'Office Fédéral de l'Environnement. Elle a abouti sur une réorganisation des comptes.

Les coûts de la garderie, soit environ CHF 280'000.00, sont intégralement couverts par les subventions et les contributions des parents. Ces dernières sont prises en compte sous les rubriques 39, 43 et 46.

### 32 - Intérêts passifs

Pour rappel, en janvier 2015, un emprunt de CHF 12'000'000.00 a été conclu au taux de 1.14 % sur 20 ans. Le budget tient compte des intérêts (CHF 136'800.00). C'est actuellement le seul emprunt communal dont le refinancement n'a pas été pris en compte dans ce budget.

Un montant d'intérêts supplémentaires est prévu pour tenir compte des changements des conditions de taux d'intérêts (intérêts négatifs sur les avoirs bancaires) et des conditions de gestion de trésorerie.

### 33 - Amortissements

Ce poste comprend les amortissements du patrimoine administratif, notamment les amortissements pour le complexe scolaire des Pâquis et des travaux du chemin du Bochet.

Il comprend également divers amortissements prévus par des préavis.

### 35 - Remboursement à des collectivités publiques

L'augmentation des charges de ce poste représente CHF 311'143.00. Ces variations sont dues essentiellement à une augmentation des charges des transports publics (suite à la crise du COVID) et de la participation aux charges d'enseignement. Elles sont compensées par les charges de l'assainissement.

#### **Facture sociale**

Pour le budget 2021, un modèle d'évaluation simplifié a été utilisé pour évaluer la facture sociale. Il est basé sur des constatations historiques. Le montant total à répartir pour 2021 selon les dernières informations disponibles est de CHF 824 millions. L'estimation pour la commune de St-Sulpice est de 1.13 % de ce montant.

### 36 - Aides et subventions

La situation liée au COVID aura une conséquence sur la facturation des taxes de séjour et par conséquent une diminution de la contribution au FERL et à Lausanne Tourisme.

La convention d'actionnaires du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) prévoit que les 25 communes actionnaires participent au déficit, ce qui impacte le montant de notre contribution en 2021.

### 38 - Attributions aux fonds de réserves

Pour rappel, le bénéfice ou la perte des comptes affectés (taxes de séjour, déchets et épuration) doit obligatoirement être attribué à un fonds de réserve spécifique (réserves affectées).

Un nouveau fonds affecté a été créé pour le développement durable.

### 39 - Imputations internes

Ce poste n'appelle aucun commentaire, les imputations internes n'ayant pas d'effet sur le résultat.

## 4. RECETTES

### 40 - Impôts

#### **Impôt sur les personnes physiques et les personnes morales**

Les impôts ont été calculés avec un taux à 55, sans connaissance de l'acceptation de la proposition d'augmentation du taux d'imposition à 57 au moment de la clôture du budget.

Les données du SECO montrent une baisse prévisible du PIB de 6.2 % pour 2020 ainsi qu'une augmentation de 5.3 % pour 2021. Ces mouvements de PIB sont fortement corrélés aux exportations et au tourisme. Au vu du profil des entreprises sises à St-Sulpice et sans plus d'informations sur le profil des citoyens en cours d'emploi, nous estimons que les budgets des impôts 2020 et 2021 seront impactés de moitié de ces tendances.

À ce jour, le chômage à St-Sulpice est redescendu au même niveau que celui de début d'année. L'augmentation observée ce printemps s'est résorbée lors du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Une compensation d'environ CHF 100'000.00 est prévue pour la commune dans le cadre de la RIE III.

#### **Autres impôts**

L'impôt foncier a été évalué sur la base des estimations fiscales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 fournies par le registre foncier.

L'impôt sur les successions est prévu à CHF 700'000.00 comme pour 2020, bien que les chiffres effectifs au 30 septembre 2020 soient inférieurs. L'évaluation de cet impôt reste très aléatoire.

Les autres impôts sont déterminés sur la base des données historiques.

### 41 - Patentes, concessions

Le Fonds FEEDD (Énergies renouvelables, Efficacité d'énergie & Développement durable), qui a été voté en septembre 2020, se constituera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le produit de la taxe est budgété à CHF 200'000.00, à raison de 1ct/kWh de la consommation d'électricité prélevé sur les factures des SIL.

### 42 -Revenus du patrimoine

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

### 43 - Taxes, émoluments, produits des ventes

L'augmentation des taxes d'épuration et d'introduction à l'égout tient compte des nouvelles constructions prévues en 2021.

Les participations des parents pour la garderie et l'UAPE sont prises en compte dans cette rubrique. Elles servent à couvrir les coûts figurant sous les rubriques 30 et 31.

### 44 - Part à des recettes cantonales

Il s'agit des gains immobiliers, de la compensation provisoire versée par le canton dans le cadre de la RIE III et de la redistribution de la taxe sur le CO2.

### 45 - Participations et remboursements

La rétrocession sur la péréquation horizontale est calculée par habitant.

#### 46 - Autres prestations et subventions

Ce poste comprend les subventions relatives à la garderie (OFAS, FAJE, AJESOL). Elles couvrent l'augmentation des coûts en relation avec le projet. Ces derniers sont répartis sur les postes 30 et 31. En accord avec le réseau, les subventions versées sont rattachées à l'exploitation et non à la construction.

#### 48 - Prélèvements sur fonds et financement

Il s'agit du prélèvement sur le fonds de réserve du tourisme et sur celui des déchets.

#### 49 - Imputations internes

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

### **5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT**

L'excédent de charge projeté a pour conséquence que la marge d'autofinancement (soit le résultat avant amortissements et attributions aux réserves) sera négative. Elle s'établit à CHF -1'577'136.00 (CHF -1'057'694.00 pour le budget 2020). Sans augmentation des revenus et du taux d'impôt communal, cette tendance ne pourra être inversée.

Cela a des conséquences négatives sur le budget de fonctionnement et sur les investissements.

S'agissant du fonctionnement, le déficit devra être épongé au moyen de nos liquidités ; cela aura pour conséquence directe que notre compte CCP sera réduit de manière importante à la fin de l'exercice 2021. Le total des réserves libres sera de CHF 2'957'182.00 inférieur à celui de fin 2020.

S'agissant des investissements, des emprunts supplémentaires seront probablement nécessaires avant la fin de l'exercice 2021.

Si la proposition de hausse du taux d'imposition à 57 est acceptée, la perte du budget de fonctionnement serait améliorée d'environ CHF 720'000.00 et se monterait à CHF -2'237'182.00. La marge d'autofinancement resterait elle aussi négative pour se situer à CHF -857'136.00.

### **6. INVESTISSEMENTS**

Les principales dépenses d'investissements prévues en 2021 concernent l'étape 3 de la RC1, la garderie et l'état 0 de l'épuration. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au tableau des investissements réactualisé qui présente également les priorités à venir.

### **7. APPRÉCIATION**

En sus des charges liées à la construction et à l'exploitation à venir de la garderie, on constate toujours une augmentation des coûts attribuables à des facteurs non maîtrisables tels que ceux liés à la péréquation, au financement des ententes intercommunales et à l'augmentation de la population.

La première vague de la crise du COVID a engendré une augmentation de certaines charges liées à des prestations publiques difficilement compressibles, telles que les transports publics. Les incertitudes liées à la 2<sup>ème</sup> vague du COVID pourraient impacter encore plus durement les finances communales. Il n'est pas exclu que nos revenus 2021 doivent être revus à la baisse, en fonction de l'évolution de l'activité des entreprises et des revenus des citoyens.

La situation générale mise à part, nos contraintes restent les mêmes : la complexité croissante des réglementations, les exigences administratives de l'ensemble des autorités, les attentes des citoyens pour des services efficaces, constituent différents facteurs qui contraignent la Municipalité à s'adjoindre du personnel, qui, au fil des années, doit être plus nombreux et formé de manière plus pointue.

Au vu de ces considérations, la Municipalité a considérablement revu à la baisse les charges de son pré-budget, quitte à éliminer toute dépense, même mineure, pour un fonctionnement minimal de l'administration. Cela n'a pas suffi à combler des augmentations de charges nouvelles, majoritairement d'ordre intercommunal, et ou de travaux urgents. Ceci explique la détérioration de la marge d'autofinancement de CHF 491'000.00 par rapport au pré-budget présenté dans la proposition du taux d'imposition 2021.

Cette situation financière, qui présente une marge d'autofinancement structurellement négative, ne pourra pas durer au-delà de 2-3 ans de plus. Nos réserves s'épuisent et des solutions telles qu'un endettement plus massif ou la vente d'éléments de patrimoine immobilier devront être trouvées rapidement pour maintenir à niveau la trésorerie de la commune.

Atteindre une marge d'autofinancement positive reste un défi majeur de la Municipalité pour assurer les engagements déjà pris et les investissements à venir, essentiels pour maintenir les services de base et la qualité de vie attendue par les Serpelious.

## 8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°18/20,
- oui les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2021 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

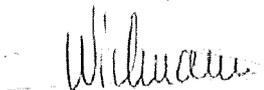
Le Syndic :



A. Clerc



La Secrétaire adj. :



J. Winkelmann

Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann

Annexe : Budget 2021

P.S. : Les budgets des Ententes et Services intercommunaux peuvent être consultés au Service des finances.